

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER

SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL

10 JANVIER 2019

Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN

L'an deux mille dix-neuf, le dix janvier à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LANGOUËT Christophe, Maire.

NOM – Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
M. LANGOUËT Christophe, maire	X			
M. VEILLARD Roland, adjoint	X			
Mme DAVID Gisèle, adjointe	X			
M. FOUCHER Hervé, adjoint	X			
Mme MANCEAU Laurence, adjointe	X			
M. BARRAIS Joël, adjoint	X			
Mme GAUTIER Maryvonne, adjointe	X			
Mme BARET Nathalie	X			
Mme BARRAIS Anne-Marie	X			
Mme BÉZIER Florence	X			
M. BOITEUX Yves-Éric	X			
M. BONZAMI Jean-Luc	X			
M BOURDAIS Patrice	X			
Mme DION Annick		X		V. ROUSSELET
M DOREAU Jean Sébastien	X			
Mme GARANGER Marie-Françoise	X			
M. GUILMEAU Nicolas	X			
M. HAMON Guénaël			X	
M. LUTELLIER Raymond			X	
M PIVÈNE Pascal	X			
Mme POILPRÉ Stéphanie		X		F. BEZIER
Mme ROUSSELET Véronique	X			
Mme TOUPLIN Bénédicte	X			
TOTAL	19	2	2	
Date de convocation : 04/01/2019 / Secrétaire de séance : Gisèle DAVID				
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23 / Nombre de votants : 21				

♦♦♦

M. LANGOUËT propose de désigner Mme Gisèle DAVID secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée. L'accord lui est donné à l'unanimité.

M. VEILLARD adresse au Maire, au nom du conseil municipal, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, à la suite de quoi M. LANGOUËT adresse également ses vœux au conseil municipal.

M. LANGOUËT demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 6 décembre 2018. **M. BOITEUX** indique que le sens d'une de ses interventions a été mal retranscrit. Après accord du conseil, **M. LANGOUËT** lui propose d'envoyer la phrase corrigée afin que la modification soit effectuée. Sous réserve de la modification demandée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. LANGOUËT informe le conseil que les points suivants sont retirés de l'ordre du jour : « Maison de santé : achat de terrains pour la voirie d'accès » (négociations en cours avec le propriétaire), « Autorisation de signature de la convention de financement » (éléments non transmis par le Conseil Départemental).

Informations diverses

M. LANGOUËT informe le conseil que le fonctionnement des commissions est modifié à compter de l'année 2019. Dorénavant, les dates de commissions sont établies chaque mois à des dates fixes, comme suit :

Instance	Date
Conseil municipal	Le 1 ^{er} jeudi du mois - 20h30
Bureau municipal	Tous les jeudis, sauf les jours de conseil municipal - 17h45
Commission culture	Le 2 ^{ème} mercredi du mois - 20h30
Commission scolaire	Le 3 ^{ème} mercredi du mois - 20h30
Commission urbanisme	Le 2 ^{ème} jeudi du mois - 20h30
Commission finances	Le 3 ^{ème} jeudi du mois - 20h30
Commission cadre de vie	Le dernier mercredi du mois - 20h30
Commission vie associative	Le dernier jeudi du mois - 20h30
Commission marchés publics (COP/CAO)	Le 1 ^{er} et le 3 ^{ème} mardi du mois - dans la journée

Cette nouvelle organisation vise à améliorer le fonctionnement des instances municipales et le suivi des projets.

M. LANGOUËT ajoute que cette organisation fait partie d'un projet d'amélioration globale du fonctionnement administratif, qui passera également par la numérisation de l'administration. Il souhaite mettre en place un groupe de travail sur la question et demande si des conseillers sont volontaires : **Mme BARRAIS** et **Mme GARANGER** manifestent leur intérêt.

M. LANGOUËT rappelle qu'une visite d'étude est prévue le samedi 2 février 2019 dans les communes de Cléguérec et Breteil, en Bretagne, qui mènent des projets d'aménagement de leurs bourgs présentant des similitudes avec le projet de l'îlot Grande Rue. Constatant le peu de personnes disponibles, la visite est repoussée au samedi 16 février 2019.

M. LANGOUËT donne au conseil les résultats du recensement 2018 : 3171 personnes ont été décomptées.

I - AFFAIRES GENERALES - PERSONNEL COMMUNAL

2019-01-01-01

Délégation du conseil municipal au Maire – compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. LANGOUËT rappelle que la délibération du 3 avril 2014 l'autorise à prendre des décisions par délégation du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, il doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

*** Délivrance et reprise des concessions de cimetière (alinéa 8, art. L2122-22, CGCT)**

Numéro d'enregistrement	Nom du concessionnaire	Concession	Date
883	PINON Annick	Nouvelle	06 novembre 2018
884	FÉVRIER Claude	Nouvelle	07 novembre 2018
885	LUCAS Gérard	Nouvelle	03 décembre 2018
886	COUSIN Odile	Nouvelle	14 décembre 2018
887	HAUTBOIS Bernard	Nouvelle	21 décembre 2018

*** Droit de préemption urbain (alinéa 15, art. L2122-22, CGCT)**

Numéro d'enregistrement	Propriétaires	Adresse du bien	Désignation du bien	Surface
2018-44	CAILLÈRE Sara	25 rue de l'Oriette	AM n°82	1 669 m ²
2018-45	LAMBERT Brigitte	16 rue de la République	AK n°0143p	324 m ²

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé sur ces biens.

M. LANGOUËT rappelle que les opportunités de préemption sont étudiées en réunion de maire-adjoints.

*** Exécution et passation des marchés dans la limite de 20.000 € H.T. (alinéa 4, art. L2122-22, CGCT) :**

Opération	Objet	Compte	Entreprise	Montant HT
351	Illuminations	2188	LEBLANC	1737.76€
341	Avenant 1 CHAUFFERIE	21312	BARON	1215.00€
313	Buts handball	2188	NERUAL	1350.00€
352	Réfection toiture église	21318	TLC	4588.50€
383	Nettoyage terrain rue de la Frénouse	2128	ETUDES ET CHANTIERS	1940.00€
383	MO désamiantage-déplombage-démolition	2128	AD INGE	2950.00€

380	Fabrication garde corps et rampe	2315	METAL CONCEPTION	7896.00€
380	Potelet amovible	2315	CREPEAU	350.00€
306	Clôture de chantier	2188	LOXAM	1586.80€
302	Vitrines Musée	2188	SARAZINO	1942.80€
384	Avenant 1 maîtrise d'œuvre	2031	ARCHITOUR	1300.00€
380	Marquage interdiction de stationner	2315	CREPEAU	303.90€
342	Fourniture et pose de branchements multi accès-logement	2132	ORANGE	1422.58€
342	Fourniture et pose de branchements multi accès- commerce	2132	ORANGE	751.€
341	Avenant 1 CHAUFFERIE	21312	DURET SABIN	774.34€
Fonctionnement	Rue de l'Oriette	615232	EUROVIA	19662.00€

Le conseil municipal,

► **PREND ACTE** de ces informations.

III - AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISTIQUES

2019-03-01-01 D

Musée Robert Tatin : don d'une oeuvre

Mme GAUTIER informe le conseil municipal que **Robert LERIVRAIN**, sculpteur lavallois, dont le musée a présenté les œuvres durant le 2^e semestre 2018 dans le cadre de l'exposition « Faces à Faces », souhaite faire don au musée d'une de ses sculptures, intitulée « Rumeur ».



Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire ou un adjoint de signer les actes de donation qui précisent notamment :

- qu'il est convenu qu'il s'agit d'un don au musée Robert Tatin dans son intégralité et sans contrepartie ;
- que le musée Robert Tatin doit garantir au bien acquis une conservation correcte et le protéger contre tout dégât, toute destruction ou perte ;
- que le musée Robert Tatin veillera à la surveillance, au bon état et à l'entretien régulier du bien acquis lorsque cela s'avérera nécessaire ;
- que le musée Robert Tatin s'engage à communiquer autour de ce bien et qu'il sera fait mention de cette donation en cas de présentation au public.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2142-1 ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **ACCEPTE** cette donation.
- ▶ **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment l'acte de donation.
- ▶ **REMERCIE** **Robert LERIVRAIN** pour ce don.

Mme GAUTIER, adjointe, informe que la fréquentation du musée a été en hausse en 2018, avec 27 853 visiteurs, contre 26 014 en 2017.

IV - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

2019-04-01-01

Commission affaires scolaires et périscolaires du 18 décembre 2018 : synthèse du compte-rendu

Mme MANCEAU, adjointe, présente la synthèse du compte-rendu de la commission.

Accompagnement aux leçons

Résultats du questionnaire concernant l'accompagnement aux leçons :

- 27 familles ont répondu sur 45 qui utilisent l'accueil périscolaire.
- 100 % sont satisfaits des salles.
- 70 % de la durée de 17h à 17h30.
- 63 % sont satisfaits de l'accompagnement les lundis et jeudis et animations les mardis et vendredis.

Compte tenu des résultats du questionnaire, la commission propose de continuer ce mode de fonctionnement permettant aux enfants de réaliser des activités les mardis et vendredis. Un point sera réalisé courant mars après avoir identifié le nombre d'enfants faisant leurs leçons le mardi.

Le projet pédagogique de l'accueil périscolaire a été rédigé, il sera mis en ligne après relecture des membres de la commission.

Plan mercredi

Ce plan est proposé par la CAF et s'attache à organiser l'accueil des mercredis et des autres jours gérés par l'accueil périscolaire. La commission décide de ne pas adhérer pour le moment à ce « plan mercredi », étant donné que ceux-ci sont de la responsabilité de la communauté de communes, et non de la commune.

Pedibus

Ce projet est à l'initiative des Jeunes du CMJ. Un questionnaire a été adressé aux parents des Ecoles Jean Jaurès et Sainte Marie. Les trajets proposés seraient avenue Paul Bignon, rue de Nantes et rue Ambroise Paré. Réunion le mardi 22 janvier 2019 avec les parents à 20h pour échanger sur cette proposition. La municipalité ne pourra apporter qu'un soutien matériel et non humain.

Points divers

Les travaux de la chaufferie du groupe scolaire sont en cours et des aménagements seront nécessaires de ce fait sur les cours maternelles et primaires (claustra, murets...).

Les travaux réalisés cet été seront les suivants :

- l'école élémentaire : l'aménagement des salles de musique et bibliothèque avec la démolition de la cloison mitoyenne permettant ainsi de disposer de salle de classes identiques pour les CP -CE1 aux autres classes (travaux réalisés en 2015 et 2017 pour les classes de CM et CE2). Le nouvel aménagement permettra de grouper les classes de cours et de différencier dans la partie plus éloignée du hall la bibliothèque, les salles de musique et d'arts plastiques ;

2019-005

- l'école maternelle : le système d'eau chaude sera mis en conformité avec la réglementation.

Le conseil municipal,

▶ **PREND ACTE** de ces informations.

M. GUILMEAU propose la création d'une commission sur le thème de la sécurité, qui soit ouverte à tous les Cosséens. **M. LANGOUËT** se dit ouvert à l'idée d'une commission sur le sujet de la sécurité.

M. BOITEUX propose que les vieux livres de la bibliothèque de l'école soient donnés à une association de soutien à des écoles au Sénégal. **M. LANGOUËT** approuve l'idée, et propose que les livres soient partagés également avec les autres associations de solidarité de la commune, comme Haïti and co et le jumelage USMC/Koungou.

V - URBANISME

2019-05-01-01 D

Ilôt Grande Rue : échanges de terrains avec les époux Blin et les époux Baré

M. LANGOUËT informe le conseil que les accords d'échanges de terrains dans le cadre du projet « Grande Rue » ont été formalisés avec les époux **BARÉ** d'une part et les époux **BLIN** d'autre part.

Considérant que ces échanges présentent un motif d'intérêt général en s'inscrivant dans le projet communal d'aménagement de l'îlot urbain « Grande Rue » dans un objectif de revitalisation du centre-bourg.

Considérant :

- que les époux **BARÉ** consentent à céder à la commune une partie d'une contenance d'environ 150 m² du terrain cadastré AL 151, situé 30 Grande Rue et en échange d'une partie d'une parcelle d'environ 255 m² provenant des terrains cadastrés AL 79, 82 et 83 situés également au 30 Grande Rue.
- que les époux **BARÉ** paieront à la commune une soulte de 2 310 € pour compenser la différence de surface, soit une valeur de 22 € le m².

Considérant :

- que les époux **BLIN** consentent à céder à la commune des terrains d'une contenance totale d'environ 218 m² provenant des parcelles cadastrées AL 77 et 78 situés 32 Grande Rue en échange d'une parcelle d'environ 200 m² provenant des terrains cadastrés AL 82 et 85 situés aux 34 et 36 Grande Rue ;
- que Les Domaines ont évalué la valeur de la parcelle communale à 42,5 € le m², en considérant le fait que la démolition prochaine de l'immeuble vétuste qui est situé dessus va augmenter la valeur de cette parcelle, située en bord de voirie ;
- que toutefois, l'échange de terrains s'inscrivant dans le cadre d'une opération plus large d'aménagement urbain présentant un caractère fort d'intérêt général, à la suite de laquelle la valeur des parcelles AL 77 et 78 atteindra le même niveau que les parcelles AL 82 et 85, il y a lieu de considérer que les parcelles échangées sont de valeur équivalente et que l'échange n'a pas donner lieu au versement d'une soulte ;

Vu le projet d'actes d'échanges, établis par Me **MARSOLLIER-BIELA**, notaire à Cossé-le-Vivien,

Vu les avis des Domaines en date du 18 décembre 2018,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** les échanges de terrains,
- ▶ **PRÉCISE** que les frais d'acte sont à la charge de la commune,
- ▶ **AUTORISE** le maire ou ses adjoints à signer tous documents en rapport avec la présente affaire.

2019-05-01-02

Territoire d'Energie Mayenne : rapport d'activité 2017

M. FOUCHER, adjoint, présente le rapport d'activité 2017 de Territoire d'Energie Mayenne.

Le conseil municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

2019-05-01-03 D

Services techniques : achat d'une tondeuse

M. FOUCHER, adjoint, rappelle au conseil municipal qu'il était prévu au budget 2018 le renouvellement de véhicules pour les services techniques. Après analyse, il est apparu que la priorité devait être donnée à l'achat d'une nouvelle tondeuse autoportée. Le montant nécessaire a été engagé sur le budget 2018, afin de ne pas avoir à attendre le vote du nouveau budget pour procéder à l'achat.

Il est proposé de faire l'acquisition d'une tondeuse de marque ISEKI auprès de l'entreprise **ROMET MOTOCULTURE**, située à Gennes-sur-Glaize, pour un montant de 22 870,00 € HT (27 444 € TTC).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **AUTORISE** l'achat de la tondeuse pour le montant indiqué.
- ▶ **PRÉCISE** que la dépense sera imputée à l'opération n°306 « Services techniques : équipements et petits travaux » au compte 2158.

VII - FINANCES - BATIMENT

2019-07-01-01 D

Salle du FCC : choix de l'assurance dommages ouvrage

M. VEILLARD informe le conseil de l'obligation de souscrire une assurance dommages ouvrage pour la salle du FCC, afin de couvrir tout risque de défauts à l'issue du chantier, le déclenchement de la garantie décennale pouvant être long et complexe.

L'avis initial du marché a été publié le 05/10/2018 sur le profil d'acheteur « Centrale des marchés ». La date limite de remise des offres était fixée au 05/11/2018 à 12h30. Quatre offres ont été remises.

Les offres ont été analysées avec le concours du cabinet DELTA CONSULTANT, qui a remis son rapport le 11/12/2018. Les offres ont été analysées par la commission Finances-Bâtiments lors de sa réunion du 13/12/2018. Il est à noter qu'une première analyse faite par la commission d'appel d'offres, mais que celle-ci a dû être reprise, suite à des erreurs dans le rapport d'analyse du cabinet DELTA CONSULTANT.

Vu les offres,

Vu l'avis de la commission Finances-Bâtiments en date du 13 décembre 2018,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **RETIENT** l'offre des sociétés VERSPIEREN / MAF pour un montant de 20 232,77 €
- ▶ **AUTORISE** le maire ou ses adjoints à signer tous documents utiles à la passation des contrats.

2019-07-01-02

Salle du FCC : fixation des tarifs

M. VEILLARD, adjoint, indique au conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs de la salle du FCC suite à sa rénovation. La commission Finances-Bâtiments-Personnel communal propose la grille tarifaire suivante :

Salle du FCC	Après travaux	
	Tarifs 2019	
	Associations et particuliers de la CCPC *	- Associations et particuliers hors CCPC - Entreprises
Forfait états des lieux (EDL)	60,00 €	60,00 €
Consommation électricité (par kwh)	0,21 €	0,21 €
1/2 journée (8h-14h ou 14h-20h)		
Salle sans cuisine (avec scène, tables et chaises)	430,00 €	516,00 €
Salle avec cuisine (avec scène, tables et chaises)	600,00 €	720,00 €
Journée		
Salle sans cuisine (avec scène, tables et chaises)	850,00 €	1 020,00 €
Salle avec cuisine (avec scène, tables et chaises)	1 000,00 €	1 200,00 €
Salle avec scène et loge	1 050,00 €	1 260,00 €
Salle avec cuisine, scène et loge	1 200,00 €	1 440,00 €
Journée supplémentaire **		
Salle sans cuisine	425,00 €	510,00 €
Salle avec cuisine	500,00 €	600,00 €
Salle avec scène et loge	525,00 €	630,00 €
Salle avec cuisine, scène et loge	600,00 €	720,00 €
Matériels		
Mise à disposition et installation gradins	300,00 €	300,00 €
Vidéo projecteur (écran inclus)	150,00 €	150,00 €
Matériel technique son et lumière	350,00 €	350,00 €

* Une gratuité pour la location d'une journée par an pour les associations cosséennes, reste à charge consommation et forfait EDL. La salle peut être mise à disposition la veille à 14h dès lors que celle-ci n'est pas déjà préalablement louée.

** 50% du tarif de location de base par journée supplémentaire

M. DOREAU se demande si la gratuité limitée à une seule journée pour les associations du territoire ne risque pas d'être insuffisante, notamment pour le rangement.
M. VEILLARD indique que la commune saura faire preuve de souplesse au cas par cas, mais qu'il appartient également à chacun de prendre ses responsabilités et de s'organiser en conséquence pour que la salle soit rendue dans les temps.

M. GUILMEAU souligne que la salle du FCC sera un très bel outil, mais demandera une gestion spécifique. Est-ce qu'un agent sera spécifiquement dédié à la salle, notamment pour la réalisation des états des lieux ? Il demande également si la salle aura vocation à accueillir des événements culturels.

M. BARRAIS indique que l'organisation de l'entretien et du suivi de la salle est en cours d'étude. Le projet est de se donner les moyens pour que la salle soit la plus occupée possible, en gardant la priorité aux associations et habitants de Cossé-le-Vivien, tout en développant d'autres pistes de location, dont des événements culturels ou des événements d'entreprises. Les adjoints ont d'ailleurs récemment rencontré un régisseur de salle pour mieux connaître son métier et comprendre les besoins en matière de gestion d'une salle comme celle du FCC.

M. BOITEUX pense qu'un lien peut être fait avec la saison culturelle de la communauté de communes pour accueillir certains spectacles. Il ajoute qu'il serait intéressant d'organiser des portes ouvertes auprès des entreprises pour leur faire connaître l'équipement.

Vu l'avis de la commission Finances-Bâtiments en date du 13 décembre 2018,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► **APPROUVE** les tarifs présentés ci-dessus.

2019-07-01-03

Budget 2018 : information de dépense imprévue en vertu de l'article 2322-2 du CGCT

M. LANGOUËT informe le conseil municipal qu'il a dû faire usage de crédits de dépenses imprévues, comme l'autorise l'article 2322-2 du code général des collectivités territoriales. Ce même article dispose que le maire doit informer le conseil à la réunion suivante de l'utilisation du crédit de dépenses imprévues.

M. LANGOUËT a procédé en fonctionnement au transfert de 7 000 € du chapitre 022 « dépenses imprévues » vers :

- le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » pour un montant de 4 000 €, le 11 décembre 2018 ;

- le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 627 « Services bancaires et assimilés » pour un montant de 3 000 €, le 10 janvier 2019.

Ainsi qu'en investissement, au transfert de 3 519,21 € du chapitre 020 « dépenses imprévues » vers le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées », le 30 décembre 2018.

M. LANGOUËT rappelle que le chapitre 65 comprend notamment les subventions versées aux associations, les indemnités des élus et les cotisations et diverses contributions s'y rattachant, ainsi que la contribution à la maintenance de l'éclairage public versée à Territoire d'énergie Mayenne (20 000 €). C'est ce dernier montant qui avait été sous-évalué au budget primitif et qui a donc entraîné un dépassement sur le chapitre 65 au moment du traitement des paies de décembre.

Les frais pour services bancaires correspondent aux frais de dossier pour le prêt de 4 millions d'euros : le montant avait été budgété au chapitre 66 « Charges financières », or les frais de dossier sont imputés au chapitre « Charges à caractère général ». Le virement vers le chapitre 16 correspond à un ajustement pour pouvoir régler l'ensemble des échéances de remboursement du capital des emprunts en cours.

Le conseil municipal,

► **PREND ACTE** de cette information.

2019-07-01-04

Commission finances-bâtiments du 13 décembre 2018 : synthèse du compte-rendu

M. VEILLARD, adjoint, présente la synthèse du compte-rendu de la commission.

Salle du FCC :

- La commission a élaboré le projet de règlement intérieur de la salle. Il fera prochainement l'objet d'un arrêté du maire pour permettre son entrée en vigueur.
- La commission a validé les choix des peintures pour la salle.

Les autres points à l'ordre du jour de la commission ont fait l'objet d'une délibération au présent conseil.

Le conseil municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

VIII - AFFAIRES INTERCOMMUNALES

2019-08-01-01

Contrat local de santé 2019-2021 : information

M. LANGOUËT présente le [contrat local de santé](#) 2019-2021 de la communauté de communes du Pays de Craon.

M. LANGOUËT informe également le conseil qu'une nouvelle directrice a pris la direction de l'EHPAD Ambroise Paré.

Le conseil municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

Mme Gisèle DAVID
Secrétaire de séance

L'ordre du jour étant épuisé, M. LANGOUËT clôt la séance à 22h48.

M. LANGOUËT Christophe, Maire	Mme DAVID Gisèle Adjointe SECRETARIE DE SEANCE	Mme GAUTIER Maryvonne, Adjointe
Mme MANCEAU Laurence, Adjointe	M. BARRAIS Joël, Adjoint	M. FOUCHER Hervé, Adjoint
M. VEILLARD Roland, Adjoint	Mme BARET Nathalie	Mme BARRAIS Anne-Marie
Mme BÉZIER Florence	Mme DION Annaïck ABSENTE Pouvoir à Mme ROUSSELET	Mme GARANGER Marie-Françoise
Mme POILPRÉ Stéphanie ABSENTE Pouvoir à Mme BÉZIER	Mme ROUSSELET Véronique	Mme TOUPLIN Bénédicte
M. BOITEUX Yves-Éric	M. BONZAMI Jean-Luc	M. BOURDAIS Patrice
M. DOREAU Jean-Sébastien	M. GUILMEAU Nicolas	M. HAMON Guénaël ABSENT
M. LUTELLIER Raymond ABSENT	M. PIVÈNE Pascal	

